

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

### ETAIENT PRESENTS :

Olivier Androuet – Membre actif  
Yasmina Baziz – Adjointe à Mme le Maire, déléguée à la jeunesse et à la réussite éducative  
Rédouane Bensaber – Membre actif  
Makhlouf Bouzelmat – Représentant titulaire des parents  
Yonel Cohen-Hadria – Membre de droit  
Mariam Siré Dembele – Représentante suppléante des parents  
Christelle Esseng Edzang – Représentante titulaire des parents  
Aurélie Esteves – Représentante suppléante des parents  
Djeneba Kampo – Représentante titulaire des parents  
Jacqueline Leguillard – Représentante titulaire des parents  
José Leserre – Adjoint à Mme le Maire, délégué aux finances  
Florencio Martin – Président, représentant titulaire des parents  
Nacima Mahfoufi – Représentante titulaire des parents  
Sabrina Mahfoufi – Représentante suppléante des parents  
Samia Riquelme – Représentante titulaire des parents  
Rolland Serge Sapim – Représentant suppléant des parents

### ADMINISTRATION :

Célia Bacchini – Directrice d'Aubervacances-Loisirs  
Souad Baouia – Responsable pédagogique secteur vacances  
Camille Borgeais – Responsable administrative  
Pierre Martin – Adjoint à la responsable pédagogique secteur loisirs

### ETAIENT REPRESENTES :

Lelia Ben Cheick – Représentante suppléante des parents  
Guillaume Godin – Adjoint à Mme le Maire, délégué à l'enfance  
Lydia Kerleau – Membre active  
Patrice Lavaud – Membre actif  
Laurence Vachet – Membre adhérents collectifs  
Wouïame Zenkri – Représentante suppléante des parents

### ETAIT INVITE :

Joseph Lopez – Membre titulaire du CSE

### ETAIENT EXCUSES :

Marie-Amélie Anquetil – Membre de droit  
Abdelkrim Benhacine – Représentant titulaire des parents  
Bouchra Breuil – Représentante suppléante des parents  
Hajer Chebbi – Représentante suppléante des parents  
Noria Cherguia – Représentante suppléante des parents  
Sabrina Cherifi – Représentante titulaire des parents  
Nicole Cossard – Membre active  
Marion Dino – Représentante titulaire des parents  
Naima El Hasnaoui – Représentante titulaire des parents  
Meziane Hallalou – Représentant suppléant des parents  
Ilhem Kechkar – Représentante suppléante des parents  
Hatoum Koma – Représentante titulaire des parents  
Guillaume Lescaut – Membre de droit  
Ava Kamara – Représentante suppléante des parents  
Chrystel Le Moing – Représentante suppléante des parents  
Hanane Rihani – Représentante suppléante des parents  
Aurélie Ryser – Représentante suppléante des parents  
Bachir Nait Amer – Représentant suppléant des parents  
Marianne Tardieu – Représentante suppléante des parents  
Naouale Zakhnine – Représentante suppléante des parents

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Temps d'échanges avec les parents représentants,
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2022,

- Remunicipalisation : point d'étape,
- Points divers.

M. Florencio MARTIN ouvre la séance à 19h10.

Le quorum est atteint car 16 membres sont présents et 6 sont représentés.

M. Florencio MARTIN soumet le dernier PV à l'approbation du conseil.

M. Makhoulf BOUZELMAT signale qu'il n'a pas reçu le PV sur sa boîte mail.

Du temps lui est donc laissé pour qu'il puisse en prendre connaissance.

M. Florencio MARTIN bouleverse l'ordre du jour dans cette attente et passe au point « temps d'échange avec les parents représentants ». Il informe les administrateurs présents que tous les points concernant la re-municipalisation des activités d'Aubervacances-Loisirs seront abordés plus tard au cours du conseil.

Mme Célia BACCHINI prend la parole et excuse Mme Stéphanie ALBERTO et M. Guillaume GODIN, absents pour raisons personnelles. Elle signale que le bilan des vacances de février a été élaboré avec du retard. Il sera envoyé aux administrateurs avec le prochain PV. Le choix a été fait de ne pas aborder ce sujet au cours de cette instance et ce en raison des autres points à l'ordre du jour, points déjà denses.

Mme Samia RIQUELME signale que les équipes d'animation font le travail sur le terrain malgré un contexte anxiogène.

Mme Célia BACCHINI déclare que l'association rencontre moins de problème qu'à l'accoutumée en matière de ménage.

Certaines problématiques de gros travaux subsistent quant à elles.

Mme Nacima MAHFOUFI prend la parole et déclare que la cantine pose toujours les mêmes difficultés : qualité déplorables, manque de quantité notamment pour les pique-niques. Cela semble être encore pire le mercredi.

M. Pierre MARTIN répond que depuis le souci rencontré lors des vacances de la Toussaint (manque de repas suite à une importante montée d'effectifs), les soucis semblent s'être calmés.

Mme Célia BACCHINI informe les administrateurs qu'une problématique future est à prévoir quant aux cars de location. La société de car en marché avec la Ville a alerté. Suite à la crise du COVID19, il y a pénurie de chauffeurs. La situation est aggravée par le prix actuel de l'essence.

Si pour le printemps, des solutions ont pu être trouvées, l'été risque d'être compliqué.

M. Makhoulf BOUZELMAT ayant terminé la lecture du PV, M. Florencio MARTIN le soumet à l'approbation du conseil.

Une personne s'abstient, le PV est donc adopté à la majorité des présents et représentés.

M. Florencio MARTIN donne ensuite la parole à M. Olivier ANDROUET, trésorier de l'association, pour la présentation du Budget Prévisionnel 2022.

M. Olivier ANDROUET, nouvellement nommé en tant que trésorier, présente son parcours personnel et professionnel, parcours ayant incité le Bureau de l'association à lui proposer le poste de trésorier.

Il explique ensuite que le 8 novembre 2021, Aubervacances-Loisirs a communiqué au service financier le premier projet de Budget Prévisionnel ainsi qu'une note explicative justifiant une subvention municipale pour 2022 de 2 328 766 €.

Suite à l'annonce de la re-municipalisation des activités « centres de loisirs » et « centres de vacances », l'association a retravaillé le BP sur 8 mois au lieu de 12 et a sollicité la Ville pour une subvention de 1 629 193€.

Suite à une réunion de travail avec la direction des services financiers le 28 janvier 2022, il a été indiqué à l'association que la subvention attribuée pour janvier – août 2022 serait de 1 507 591€, soit une différence de 121 602 € avec ce qui avait été demandé initialement.

Au regard des excédents antérieurs cumulés et de l'atterrissage prévisionnel 2021, cela n'aura pas d'impact sur le fonctionnement de l'association.

M. Olivier ANDROUET propose aux administrateurs de garder leurs questions pour la fin afin de laisser Mme Célia BACCHINI terminer sa présentation dans sa totalité.

Mme Célia BACCHINI prend la parole et indique que, lors du vote du Budget Prévisionnel 2021 en avril dernier, l'association avait présenté un budget négatif mais qui s'équilibrait en intégrant 563 530€ de fonds propres associatifs (excédent antérieur cumulé).

Elle ajoute qu'à ce jour, l'atterrissage 2021 est estimé en négatif pour un montant de 369 195€, soit négatif mais moins important que prévu initialement et ce malgré une subvention municipale diminuée de près de 294 000€ en cours d'année.

Elle déclare que cette différence s'explique principalement par l'obtention de plus de 350 000€ de financements extérieurs (colos apprenantes, Caf actions...) ainsi que par le reversement de la Ville du Bonus Territoire 2020 de 380 000€.

Elle insiste sur le fait que ce résultat reste prévisionnel. Le Commissaire aux Comptes de l'association interviendra les 20 et 21 avril prochain pour contrôler les comptes de l'exercice 2021. Lui seul pourra confirmer le résultat de l'exercice 2021.

PRODUITS EN MOINS	Subvention municipale diminuée de 294 400€ PSO / BONUS diminuée de 31 760€ Recettes familles diminuées de 100 000€ = 426 160€ en moins
PRODUITS EN PLUS	Subventions en plus à hauteur de 351 100€ dont 224 024€ pour les « colos apprenantes » Bonus Territoire 2020 de 380 000€ = 731 100€ en plus

A cette situation s'ajoute une baisse d'activité durant 3 semaines en avril au printemps 2021 : fermeture des équipements lors des vacances de printemps, mise en place du chômage partiel, annulation des séjours et mini-séjours de printemps.

Mme Célia BACCHINI présente ensuite les éléments pris en compte pour l'élaboration du Budget Prévisionnel 2022 avec une période de pleine activité sur 9 mois (1er janvier – 31 août).

Elle signale qu'il est difficile de proposer, comme pour les années passées, un comparatif avec les budgets des années antérieures. En effet, l'année 2022 ne sera pas complète, les deux dernières années ont été largement impactées par la crise sanitaire, le Budget Prévisionnel 2021 n'intégrait pas les séjours d'hiver et du printemps, ni les séjours extérieurs.

#### Secteur centres de loisirs

L'association est partie :

- D'une moyenne journalière identique à celle de 2019 (dernière année de référence) ramenée au nombre de jours de mercredis, de vacances et de soirées de fonctionnement,
- D'un taux d'encadrement identique similaire aux années passées,
- D'un nombre identique de permanents et un nombre de journée animateurs CEE quasi équivalent.

#### Secteur centres de vacances / mini-séjours

L'association est partie :

- D'un nombre de journées-enfants quasi identique à 2019,
- Des taux d'encadrement similaires aux années passées,
- Seule l'offre a été adaptée.

Mme Célia BACCHINI signale que, tous secteurs confondus, il a fallu prendre en compte :

- L'augmentation des tarifs des prestataires et des partenaires,
- L'augmentation mécanique de la masse salariale (augmentation de la valeur du point, augmentation du SMIC et refonte de la rémunération liée à la convention collective, augmentation des cotisations de la mutuelle, des tarifs de la médecine professionnelle...).

Avant d'entamer la présentation détaillée du Budget Prévisionnel 2022, Mme Célia BACCHINI rappelle aux administrateurs que le budget d'Aubervacances-Loisirs est découpé en 5 secteurs (centres de vacances, centres de loisirs, centres extérieurs, mini-séjours et siège).

Elle ajoute que sur le budget global de l'association, on constate que les charges sont plus importantes que les produits. Le BPEst donc légèrement déficitaire de 114 485€ et sera équilibré par l'affectation de l'excédent antérieur cumulé et de l'excédent prévisionnel 2021.

#### Produits

A retenir :

- La subvention municipale représente 53 % des produits de l'association,
- Les subventions diverses (essentiellement la CAF) représentent plus de 31% des produits de l'association,
- Seuls les financements confirmés ont été intégrés au budget alors même que des financements supplémentaires ont d'ores et déjà été obtenus par Mme Stéphanie ALBERTO et M. Pierre MARTIN pour le secteur loisirs et Mme Souad BAOUIA pour le secteur vacances (reconduction du financement « colos apprenantes »),
- La participation des familles et les adhésions représentent 11% des produits de l'association.

#### Charges

A retenir :

- Les charges du personnel représentent plus de 68% des charges totales de l'association,
- L'activité et les coûts « indirects » et inhérents au fonctionnement des activités ( achats et services extérieurs) représentent près de 32% des charges totales de l'association.

## Répartition budgétaire par secteurs

A retenir :

- Plus de 50 % du BP est consacré au secteur centres de loisirs,
- Près de 25% de BP est consacré au secteur centres de vacances.,
- 16% du BP est consacré au secteur siège,
- 2% du BP est consacré secteur mini-séjours et centres extérieurs.

## Produits et charges du secteur centres de loisirs

Concernant les dépenses liées à l'activité, un budget d'1.10€ (ou 0.55€ par demi/journée) par jour et par enfant est attribué à chaque équipement.

Pour exemple :

- Le budget prévisionnel pour 5 005 soirées/enfants attendus à Laurent Réa représente plus de 2 750€,
- Le budget prévisionnel pour 4 510 vacances/enfants à Jacques Solomon représente 4 961€,
- Le budget prévisionnel total de Tony Lainé pour 9 197 journées/soirées enfants représente 8 387€.

Les responsables du secteur ont également les budgets suivants :

- Projets : 10 000€,
- Fête et spectacle : 10 000€,
- Educatif : 12 100€,
- Petit matériel (petit mobilier, petit électroménager...) : 2 500€,
- Produits pharmaceutiques : 1069€,
- ...

Les subventions extérieures (telles que les subventions CAF Action) permettent le développement d'ateliers et de stages (activité équestres, activité de pratique musicale et/ou sportives...).

## Produits et charges du secteur centres de vacances

Le Budget Prévisionnel intègre :

- 20 séjours (1 en février, 3 au printemps et 16 en été),
- Le départ de 529 enfants en séjour de vacances (612 en 2019),
- 239 jours de fonctionnement (244 en 2019),
- Soit 7 692 journées enfants.

En terme de charges :

- Le budget fongible pour 6 jours à Vaudeurs (20 enfants) représente 8 €,
- Le budget fongible pour 18 jours à Arradon (40 enfants et 14 pré-adolescents) représente 777 €,
- L'activité char à voile au printemps représente 1020€,
- L'activité ski en février représente plus de 8 000€,
- ...

Les services extérieurs, et principalement les pensions en lien, représentent 67 % des charges du secteur.

Pour exemple :

- La pension pour un séjour en juillet à Saint-Jean d'Aulps (40 enfants / 18 jours) coûte plus de 31 000€,
- La location de car pour acheminer les enfants à Saint-Hilaire de Riez et les ramener à Aubervilliers en août représente plus de 6 000€,
- La location de deux véhicules pour juillet et août pour le séjour itinérant Atlantic Bike représente près de 2 400€,
- ...

A noter que la quasi-totalité des pensions a augmenté en 2022.

#### Produits et charges du secteur mini-séjours

Le Budget Prévisionnel intègre :

- Le départ de 144 enfants en mini-séjour (contre 156 en 2019),
- 48 jours de fonctionnement,
- Soit 864 journées enfants (contre 972 en 2019).

#### Produits et charges du secteur siège

Le Budget Prévisionnel intègre :

- Les paiements au cabinet de recouvrement Mercuries Finances,
- La maintenance et les mises à jour relatives au logiciel paie,
- L'abonnement à la machine à affranchir,
- La location des terminaux de paiement TPE,
- Le paiement auprès de Mailing Vox pour l'envoi de SMS et de mail en masse,
- L'abonnement Go to Meeting (visioconférence),
- ...

#### Fonds propres prévisionnels au 31/12/2022

Lors du vote du BP 2021, l'association avait indiqué que ses fonds propres prévisionnels au 31/12/20 seraient de 694 117 € ce qui correspondait à 334 617€ d'excédent antérieur cumulé au 31/12/2020 et à un excédent prévisionnel 2020 de 359 530€.

Après le passage du Commissaire aux Comptes, l'excédent 2020 avait été validé à hauteur de 251 880€. L'excédent au 31/12/19 (soit 334 617€.) et l'excédent de 2020 (soit 251 880€.) représentent 586 497€.

Le rapport définitif du Commissaire aux Comptes sera transmis à l'association d'ici fin juin à l'issue de son contrôle. Aubervacances-Loisirs connaîtra alors le montant définitif de son excédent antérieur cumulé.

Pour conclure sa présentation, Mme Célia BACCHINI signale que, si d'un point de vue comptable, l'association parvient à équilibrer son budget avec ses réserves, elle risque d'être en difficulté concernant la trésorerie. Il va falloir être très vigilant sur la suite et regarder de manière très fine cette dernière.

Mme Nacima MAHFOUFI demande si les subventions perçues par Aubervacances pourront, à l'avenir, être perçues par la Ville.

Elle se questionne également sur la pérennité des différentes subventions des plus gros financeurs de l'association.

Mme Célia BACCHINI répond que oui mais, concernant la CAF en particuliers, le taux de prise en charge des projets sera vraisemblablement différent. En effet, pour les associations, la CAF finance 80% du coût total du projet. Pour une Ville, la prise en charge sera plus de l'ordre de 50% du coût total du projet.

Elle ajoute que les subventions CAF liées aux effectifs enfants accueillis type Prestation de Service Ordinaire et Bonus Territoire, seront maintenues une fois les activités re-municipalisées. A contrario, les subventions liées à des appels à projet spécifiques sont incertaines. Elle signale que c'est ce type de financement qui permet de diversifier l'offre faite aux enfants en centres de loisirs.

Mme Samia RIQUELME prend la parole et déclare que c'est là la plus-value de l'offre Aubervacances-Loisirs.

Mme Sire Mariam DEMBELE ajoute que les subventions en permis la gratuité ou la quasi gratuité des séjours en 2020 et en 2021.

Mme Célia BACCHINI signale que toutes ces subventions arrivent majoritairement en décalé. L'année 2022 a été riche en subventions accordées mais ces dernières ont tardé, pour certaines, à arriver. Cela a mis l'association en difficulté en matière de trésorerie.

M. Florencio MARTIN répond que c'est pour cela qu'il est bon de conserver des réserves à hauteur d'un trimestre de charges.

Mme Nacima MAHFOUFI demande si l'autonomie dont disposent actuellement les directeurs de centres de loisirs en matière de dépense va perdurer après le transfert d'activité.

M. Florencio MARTIN répond qu'on ne pas préjuger du futur.

M. José LESERRE répond que les centres de loisirs maternels ont un fonctionnement relativement similaire.

Mme Jacqueline LEGUILLARD répond que les centres de loisirs maternels n'ont pas la même autonomie et doivent faire des demandes très en amont contrairement aux centres de loisirs élémentaires.

Mme Célia BACCHINI signale que M. Pierre MARTIN, adjoint à la responsable pédagogique des centres de loisirs, relie tous les plannings afin d'avoir un œil averti quant à la programmation.

M. Makhlof BOUZELMAT signale qu'il y a une véritable différence entre rendre compte et contrôler.

Mme Célia BACCHINI déclare que M. Jean Baptiste TROUILLET, directeur du secteur enfance / jeunesse, a demandé des éléments budgétaires à Aubervacances-Loisirs afin d'anticiper sur l'année prochaine.

M. Yonel COHEN HADRIA signale qu'il est heureux que l'association ait eu des réserves pour pouvoir tenir malgré des problèmes de trésorerie.

M. Florencio MARTIN répond que le début d'année a été difficile malgré les avances de la Ville et principalement en raison des délais de traitement de l'administration.

Mme Célia BACCHINI ajoute qu'une réelle difficulté a été rencontrée en mars : le paiement des salaires a dû être décalé. L'association a demandé à la banque une facilité de caisse et une autorisation de découvert.

M. José LESERRE répond que le reversement des 380 000€ liés au Bonus Territoire de la CAF n'a pas pu se faire en raison du refus de la Trésorerie Municipale. La Ville, elle, avait validé la demande.

M. Florencio MARTIN ajoute que le problème est le circuit des paiements et les obligations des uns et des autres.

Mme Célia BACCHINI signale que les problématiques de trésorerie avaient été anticipées par l'association dès le mois d'août dernier.

M. Serge SAPIM demande quelle est la solution si les financeurs responsables du versement des subventions ne paient pas.

M. Florencio MARTIN répond que les financeurs paient toujours mais avec un décalage.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande si l'association va dégager un excédent en 31/12. Elle demande également où irait un éventuel excédent si l'association n'existe plus.

M. Florencio MARTIN répond que, pour le moment, l'association n'est pas dissoute. Si tel était le cas, les statuts prévoient que le passif et l'actif d'Aubervacances-Loisirs soient transférés à l'actuelle Caisse des Ecoles. Il ajoute que les statuts peuvent être modifiés.

Mme Célia BACCHINI ajoute qu'un excédent éventuel irait au bénéfice du secteur enfance.

Mme Djénéba KAMPO demande ce que va devenir l'association sans dissolution.

Mme Célia BACCHINI répond qu'il est un peu tôt pour le dire. La priorité était donnée au devenir des salariés et au futur transfert d'activités. En septembre, on se posera la question du devenir de l'association.

M. Florencio MARTIN ajoute qu'une Assemblée Générale se tiendra en juin pour présenter les comptes 2021.

M. Olivier ANDROUET prend la parole et déclare, qu'à long terme, la Ville envisagera peut-être de remandater l'association pour la mise en œuvre des centres de loisirs et de vacances. Il ajoute que les Caisses d'Allocations Familiales sont plutôt réticentes à financer les Villes.

Mme Célia BACCHINI répond que cela est peu probable. Il déclare qu'il est actuellement envisagé de revoir l'objet de l'association et de faire quelque chose de différent.

M. Florencio MARTIN déclare que c'est la prochaine Assemblée Générale qui en décidera. Il soumet ensuite le Budget Prévisionnel 2022 à l'approbation du conseil. Le BP 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Il passe ensuite au point suivant à l'ordre du jour relatif à la municipalisation.

Mesdames LEGUILLARD, RIQUELME et MAHFOUFI déclarent qu'elles attendent des réponses de la Ville sur l'avancée du projet.

M. Florencio MARTIN déclare que des points réguliers et mensuels sont organisés avec la Ville pour avancer sur le sujet. L'ensemble des salariés a été ou sera reçu par un interlocuteur ressources humaines de la Ville et un interlocuteur de la Direction Education / Enfance afin d'échanger sur d'éventuels futurs postes et futures rémunérations. Il ajoute que la Ville vient de transférer à l'association le cadre juridique du transfert.



Il déclare également que, en fonction du niveau d'emploi actuel, les salariés associatifs se sont vu proposer une stagiairisation – titularisation (animateurs) avec une reprise de 50% de l'ancienneté ou une contractualisation de droit public (directeurs de structure et postes support du siège). Les salariés susceptibles des stagiairisés peuvent choisir la contractualisation s'ils le souhaitent.

Mme Samia RIQUELME s'étonne que les fiches de paie aient été présentées aux salariés avant leur fiche de poste.

M. Florencio MARTIN répond que c'est un travail préparatoire qui est en cours. Le projet va être présenté au Comité Technique en juin 2022. La Ville sera ensuite en mesure de faire des propositions précises de poste.

Il ajoute que, dans le cadre du transfert, les salariés ont un mois, à compter du 31 août 2022, pour accepter ou refuser la reprise. En cas de refus, la Ville devra procéder à des licenciements sui generis.

Mme Samia RIQUELME demande comment la Ville va s'organiser si les salariés refusent le transfert.

M. José LESERRE répond que, dans ce cas, la Ville procédera à des recrutements extérieurs.

Mme Nacima MAHFOUFI demande si cela est faisable en un mois.

M. José LESERRE répond que les postes seront véritablement créés en juin. Les réponses des salariés arriveront dans la foulée. Il ajoute que la volonté de la Ville est bien d'intégrer tout le monde dans les mêmes conditions.

M. Florencio MARTIN signale qu'à présent que le cadre juridique est posé, l'association va pouvoir le transmettre au Comité Social et Economique afin que celui lance une information consultation. Il ajoute que le projet est en cours de construction avec une étape au 16 juin (passage en Comité Technique) et une autre le 30 juin (passage en Conseil Municipal).

M. Olivier ANDROUET prend la parole et signale qu'il est curieux, au regard du déficit d'animateurs dans certain secteur, de connaître le protocole de recrutement de la Ville sur ce point. Il demande comment la Ville pourrait être suffisamment attractive pour faire venir les candidats.

M. José LESERRE répond qu'il n'y pas de véritable différence d'attractivité entre des profils présentés par Aubervacances ou par la Ville. Il ajoute que peu de gens refuse de devenir fonctionnaire.

M. Makhoul BOUZELMAT demande qu'elle place la Ville envisage t'elle pour les parents anciennement représentants. Il ajoute que si les salariés ont été reçus, les familles, elles, n'ont pas été associées au projet.

Il ajoute que les familles doivent être vues non pas comme des clients mais bien comme des représentants.

M. Florencio MARTIN répond que ce point a été abordé à plusieurs reprises lors des réunions techniques. Le projet n'est pas encore assez abouti pour avoir une idée précise à ce sujet.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande si la Ville souhaite intégrer les familles à la nouvelle organisation.

Mme Samia RIQUELME signale que le 9 mars dernier, une rencontre avec Mme le Maire a été demandée en présence de M. Guillaume GODIN et ce sans réponse. Une relance a été faite par mail en

date du 4 avril. Il devient donc urgent d'obtenir une réponse. Elle ajoute qu'à aucun moment, la Ville ne s'est adressé directement aux familles qui ont été méprisées.

Mme Sabrina MAHFOUFI prend la parole et déclare que les familles ne comprennent ni le mode de fonctionnement ni le timing du projet. Des rumeurs planent au sujet de la future organisation (sur la mise en place de réservations pour les mercredis, les soirées et les vacances notamment). Elle demande si cela est normal que, dans le cadre scolaire pour les parents représentants au sein des conseils d'école, des temps de travail relatifs à l'organisation après l'école soient organisés alors même qu'Aubervacances n'est pas associé.

Mme Samia RIQUELME signale que lors d'une réunion en mairie, M. Marc ASSALIT et M. Pierre SACK ont annoncé que la Municipalité travaillait à l'uniformisation des temps d'études sur l'ensemble des écoles. Elle ajoute que cela laisse la sensation qu'il y a un loup.

Mme Célia BACCHINI répond que l'association a certaines informations notamment sur la pause méridienne ainsi que sur les réservations. Ces éléments sont parfois récupérés de manière détournée. Il manque aujourd'hui les modalités précises de mise en œuvre.

Mme Jacqueline LEGUILLARD répond que si les réservations sont bien d'actualité l'année prochaine, une baisse d'effectifs est à prévoir sur les centres de loisirs élémentaires. Elle ajoute que les enfants vont errer, comme cela pouvait être le cas avant.

Mme Nacima MAHFOUFI signale que l'ensemble des problématiques abordées l'avait déjà été lors du dernier conseil en février. La Ville était supposée venir avec des réponses.

M. José LESERRE répond que si M. Guillaume GODIN est en charge de cette délégation, ce sont les services opérationnels qui peuvent répondre sur des problématiques techniques. Il ajoute que les parents ont besoin d'être reçus par les techniciens.

Mme Djénéba KAMPO signale qu'il est gênant que les parents présents doivent répéter constamment la même chose. Elle ajoute que Mme le Maire devrait avoir en main l'ensemble des interrogations des familles.

M. Florencio MARTIN demande s'il serait possible d'inviter Mme Marie HOLST, Directrice Générale Adjointe, à un conseil d'administration.

Mme Samia RIQUELME demande plutôt une réunion avec les parents représentants.

Mme Jacqueline LEGUILLARD ajoute que les familles DOIVENT être reçues.

M. Florencio MARTIN signale que tant que le projet n'est pas finalisé, la place des familles est une question difficile à trancher.

Mme Sabrina MAHFOUFI déclare que, comme lors des précédentes réunions, les familles repartent sans réponses.

M. José LESERRE assure que Mme Le Maire est particulièrement sensible à la question de l'enfance et de la Jeunesse.

M. Florencio MARTIN réaffirme que l'engagement de l'association réside dans le fait que le transfert se passe de la bonne manière. Ce qui concerne la future organisation ne relève plus de l'association.

Mme Samia RIQUELME déclare que les élus doivent arriver avec des réponses.

M. Florencio MARTIN répond que, si les techniciens n'ont pas finalisé le projet, les élus ne peuvent pas avoir de réponse à apporter.

Mme Nacima MAHFOUFI demande quand la rencontre éventuelle avec les techniciens pourrait avoir lieu. Elle demande à ce que des propositions de dates soient rapidement faite aux parents représentants.

Mme Célia BACCHINI rappelle que le Président de l'association ne siège pas pour prendre partie mais bien pour tenir un rôle de modérateur.

Mme Aurélié ESTEVES prend la parole et signale que le projet étant inexistant, les familles ne peuvent être reçus. Elle ajoute que les parents, principaux éducateurs des enfants fréquentant les centres de loisirs, doivent faire partie intégrante des réflexions en cours. Elle conclue en déclarant que, par respect pour les citoyens qui paient leurs impôts à Aubervilliers, Mme le Maire doit recevoir les parents représentants d'Aubervacances-Loisirs.

M. Florencio Martin clôt la séance à 22h30.



